



AIDE MÉMOIRE | LES NORMES SANITAIRES

- Valider avec le propriétaire des lieux la procédure de désinfection mise en place et les règles de reprises des activités.
- Le responsable a validé avec tous les membres son état de santé.
- Les membres sont informés de la procédure prévoyant de quitter les activités du club s'ils présentent au moins un des symptômes.
- Le responsable a réaménagé le local et revu la programmation pour respecter la distanciation physique de 2 mètres.
- Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps lors des activités (à l'arrivée, pendant les activités et à son départ).
- Prévoir un espace dédié à la désinfection.
- Fournir les équipements de protection nécessaires à l'exécution de certaines tâches.
- Prévoir une réserve de masques à usage unique pour les membres qui n'en ont pas.
- Promouvoir le lavage fréquent des mains.
- Les toilettes sont nettoyées régulièrement et désinfectées tous les jours.
- Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées à chaque réunion.
- Les outils et le matériel utilisés ont été nettoyés après chaque réunion ou dès qu'ils ont été partagés.
- De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à 60 % sont disponibles pour se laver les mains.
- Les règles d'hygiène sont affichées et respectées.
- Avoir une ressource dédiée à la désinfection.